



Pour l'année scolaire 2024-2025
La période officielle d'inscription sera du 27 novembre au 22 décembre 2023.

La Loi sur l'instruction publique permet aux enfants qui seront âgés de 4 ans le 30 septembre de l'année d'inscription à la maternelle 4 ans. Voici les particularités de ce service.

Il est important de prendre rendez-vous avec l'école et de consulter la liste des documents requis (ci-dessous) avant de vous y présenter pour inscrire votre enfant.

À la fin du mois d'avril, le Service de l'organisation scolaire communiquera avec tous les parents pour leur indiquer l'école où la maternelle 4 ans sera offerte pour leur enfant. Étant en forte croissance depuis plusieurs années, le Centre de services scolaire sera seulement en mesure d'offrir un nombre limité de classes de maternelle 4 ans. Ce service sera offert seulement dans quelques écoles et il est possible que certains enfants soient placés sur une liste d'attente qui sera déterminée en fonction des critères d'admission et d'inscription du CSSDA.

Pour visiter la section dédiée à la maternelle 4 ans sur le site du ministère de l'Éducation, [cliquez ici](#).

Étape 1.

Veillez envoyer un courriel avec les informations requises à l'adresse suivante : duVieux-Chene@cssda.gouv.qc.ca

1. Le nom de votre enfant comme objet de votre message;
2. Le nom et prénom des deux parents, les dates de naissance ainsi que votre situation familiale (parents ensemble, séparés, garde partagée.)
3. Le numéro de téléphone où je peux joindre la personne qui fait l'inscription
4. Joindre les documents suivants (numérisés ou photographiés) :

Documents requis

- Original du certificat de naissance (Directeur de l'état civil – Grand format) (préscolaire, primaire, secondaire) ou une copie certifiée conforme du certificat de naissance (seulement pour les élèves qui ont déjà fréquenté le réseau scolaire public).
- Une preuve de résidence sur laquelle sont inscrits le nom et l'adresse des parents ou du tuteur qui font la demande d'admission. La liste des documents acceptés par le CSSDA est la suivante : permis de conduire, compte de téléphone résidentiel, compte d'Hydro-Québec ou de Énergir, compte de taxes, contrat notarié, bail (avec lettre du propriétaire) ou une lettre d'un parent ou ami confirmant que l'élève et ses parents résident sous le même toit que ledit parent ou ami ainsi que la preuve de résidence de ce parent ou ami.

Élève né hors Québec

Pour les élèves nés hors Québec, avant de vous présenter pour l'inscription de votre enfant, veuillez consulter le formulaire **Documents requis pour un élève né hors Québec** pour vous assurer de fournir tous les documents d'immigration nécessaires.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec les ressources suivantes :
Pour les conditions d'admission – Service de l'organisation scolaire au 450 492-9400, poste 3301
Pour le programme de maternelle 4 ans – Service des ressources éducatives au 450 492-9400, poste 4496

Pour les enfants handicapés de 4 ans

Pour les enfants handicapés de 4 ans, la procédure d'inscription est la même. En effet, vous devez vous présenter avec tous les documents pertinents à votre école de quartier.

Le personnel de l'école vous expliquera les options qui s'offrent à vous, soit la fréquentation scolaire dans une classe de maternelle 4 ans ou la poursuite de la fréquentation en CPE avec plan d'intervention.

Pour en savoir plus sur l'admission des enfants handicapés de 4 ans, consultez le dépliant du programme en **cliquant ici**.

Il est important de noter que pour être admissible à ce programme, votre enfant doit avoir 4 ans avant le 30 septembre de l'année scolaire en cours et vous devez recevoir l'allocation fédérale et/ou provinciale pour enfant handicapé ou avoir un dossier complet de votre enfant démontrant le handicap selon les exigences du ministère de l'Éducation du Québec (diagnostic ou hypothèse).

Critères d'admission et d'inscription

Vous pouvez consulter les **critères d'admission et d'inscription** du CSSDA.

ÉTAPE 2 : Après réception de votre courriel, nous vous enverrons les formulaires à remplir pour nous permettre de faire l'inscription.

ÉTAPE 3 : Dès la réception de vos formulaires remplis, nous procéderons à l'inscription et nous communiquerons avec vous afin de prendre un rendez-vous pour la signature de la fiche d'inscription.

ATTENTION : L'INSCRIPTION SERA COMPLÈTE UNIQUEMENT LORSQUE VOUS SIGNEREZ LA FICHE D'INSCRIPTION À LA TROISIÈME ÉTAPE.